

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 20 AVRIL 2026, À 19 h 30, AU  
19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

**Sont présents(e)s :** M. Michel Desbiens, maire  
M. Sylvain Girard, conseiller  
Mme Joannie Lajeunesse, conseillère  
Mme Carole Deschênes, conseillère  
M. Bernard Levesque, conseiller  
M. Michel Beaulieu, conseiller  
Mme Lysandre St-Pierre, conseillère  
M. Marc Rainville, conseiller

**Sont absents(e)s :** M. Serge Deschênes, conseiller

**Sont aussi présents(e)s :** M<sup>e</sup> François Corriveau, directeur général  
M<sup>e</sup> Clémence Richard, greffière

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, monsieur Michel Desbiens, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2026-163**

Il est proposé par : Carole Deschênes  
Appuyé(e) par : Joannie Lajeunesse

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
13 AVRIL 2026**

**2026-164**

**Considérant qu'**une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 avril 2026, à 16 h 45, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par : Bernard Levesque  
Appuyé(e) par : Lysandre St-Pierre

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 avril 2026, à 16 h 45, au 19, avenue Marquette.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. DÉCLARATION DU MAIRE**

Le maire explique le rôle de la Ville dans l'accompagnement et le soutien offert à plusieurs organismes sans but lucratif.

## **5. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX**

### **5.1. Comité général du 9 février 2026**

#### **5.1.1. Nomination au Service des ressources financières et matérielles - Trésorière adjointe**

**2026-165**

Il est proposé par : Carole Deschênes  
Appuyé(e) par : Marc Rainville

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2026-06, afin de procéder à la nomination de madame Joanie Côté au poste de trésorière adjointe au Service des ressources financières et matérielles, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire. Il s'agit d'une prévision pour un départ à la retraite.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **5.2. Comité général spécial du 30 mars 2026**

#### **5.2.1. Demande de soutien financier - Maison des familles de Baie-Comeau**

**2026-166**

Il est proposé par : Bernard Levesque  
Appuyé(e) par : Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur des communications et du tourisme portant le numéro CO2026-06 et d'accorder un soutien en biens et services ainsi qu'une subvention de 500 \$, taxes incluses, à la Maison des familles de Baie-Comeau, pour l'organisation de la Grande journée des petits entrepreneurs de la Manicouagan prévue le 6 juin 2026.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **5.2.2. Demande de soutien financier - Centre d'action bénévole de la MRC Manicouagan**

**2026-167**

Il est proposé par : Bernard Levesque  
Appuyé(e) par : Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur des communications et du tourisme portant le numéro CO2026-08 et d'accorder une aide financière de 840 \$, taxes incluses, au Centre d'action bénévole de la MRC Manicouagan pour la tenue d'une pièce du Théâtre Parminou au Centre des arts de Baie-Comeau Roger-Therault.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **5.2.3. Protocole d'entente Festival Eau Grand Air 2026-2028**

**2026-168**

Il est proposé par : Bernard Levesque  
Appuyé(e) par : Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2026-12 et de l'autoriser, ou son remplaçant, à signer le protocole d'entente d'une durée de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028, avec l'organisme « Eau Grand Air », dans le cadre du Programme de soutien aux événements, prévoyant une contribution en biens et services d'une valeur de 21 900 \$ annuellement ainsi qu'une aide financière de 27 000 \$, plus taxes si applicables, pour l'année 2026. Pour les années 2027 et 2028, le montant de l'aide financière sera indexé au 1<sup>er</sup> janvier en fonction de l'indice des prix à la consommation pour le Canada (IPC). L'indexation annuelle ne peut dépasser 2 %.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **5.2.4. Révocation et nomination - Procureurs à la cour municipale commune de Baie-Comeau**

**2026-169**

**Considérant** l'entente intervenue entre le ministre de la Justice, le Directeur des poursuites criminelles et pénales et la Ville de Baie-Comeau pour la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale commune de la Ville de Baie-Comeau;

**Considérant que** l'article 2.3 de ladite entente stipule qu'un procureur est choisi et rémunéré par la Ville de Baie-Comeau pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la cour municipale;

**Considérant que** les résolutions portant les numéros 2023-430 et 2021-203 nommaient M<sup>e</sup> Maxime Caron et M<sup>e</sup> Geneviève Dufour de l'étude Caron Fournier Avocats, dans le cadre de cette entente;

**Considérant que** le contrat de services professionnels entre la Ville et l'étude Caron Fournier Avocats prend fin le 30 mai 2026, il a été décidé de retenir les services professionnels de M<sup>e</sup> Jessica Bilodeau et M<sup>e</sup> Alex Marin pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la cour municipale commune de la Ville de Baie-Comeau à compter du 31 mai 2026;

Il est proposé par : Bernard Levesque  
Appuyé(e) par : Sylvain Girard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2026-33 et de demander au Directeur des poursuites criminelles et pénales de désigner M<sup>e</sup> Jessica Bilodeau et M<sup>e</sup> Alex Marin pour agir en son nom devant la cour municipale commune de la Ville de Baie-Comeau, en remplacement de M<sup>e</sup> Maxime Caron et M<sup>e</sup> Geneviève Dufour.

Il est également résolu de demander au Directeur des poursuites criminelles et pénales de révoquer les autorisations d'agir en son nom de M<sup>e</sup> Maxime Caron et M<sup>e</sup> Geneviève Dufour, à compter du 31 mai 2026.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **5.2.5. Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public**

**2026-170**

Il est proposé par : Bernard Levesque  
Appuyé(e) par : Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et protection incendie portant le numéro DSP2026-08 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de février 2026.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **5.2.6. Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public**

**2026-171**

Il est proposé par : Bernard Levesque  
Appuyé(e) par : Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2026-13 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de février 2026.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **5.3. Comité général du 13 avril 2026**

#### **5.3.1. Addenda - Protocole Club nautique de Baie-Comeau**

**2026-172**

Il est proposé par : Joannie Lajeunesse  
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur des communications et du tourisme portant le numéro CO2026-09 et de l'autoriser à signer l'addenda au protocole d'entente avec le Club nautique de Baie-Comeau inc. afin de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2026.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **5.3.2. Aide financière réserve Emma-Duncan-Kerr - Les Amis du Boisé de la Pointe St-Gilles (ABPSG)**

**2026-173**

Il est proposé par : Joannie Lajeunesse  
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2026-16 et d'octroyer à l'organisme « Les Amis du Boisé de la Pointe St-Gilles » une aide financière de 15 000 \$, plus les taxes applicables, dans le cadre de la réserve financière Emma-Duncan-Kerr, conditionnellement à l'acceptation des demandes d'aide financière des autres bailleurs de fonds venant compléter le montage financier. Le tout sera prévu dans une convention d'aide financière intervenue entre le Service de la culture et des loisirs et le promoteur définissant les conditions en lien avec la reddition de compte exigée.

Il est également résolu d'autoriser le directeur de la culture et des loisirs à signer la convention.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **5.3.3. Protocole d'entente Foire des arts**

**2026-174**

Il est proposé par : Joannie Lajeunesse  
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2026-13 et de l'autoriser, ou son remplaçant, à signer le protocole d'entente d'une durée de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028, avec l'organisme « Foire des arts » dans le cadre du Programme de soutien aux événements, prévoyant une contribution en biens et services d'une valeur de 8 400 \$ annuellement ainsi qu'une aide financière de 1 900 \$, plus taxes si applicables, ainsi qu'une bonification de 1 000 \$, soit 2 900 \$, pour souligner le 25<sup>e</sup> anniversaire pour l'année 2026. Pour les années 2027 et 2028, le montant de l'aide financière (1 900 \$) sera indexé au 1<sup>er</sup> janvier en fonction de l'indice des prix à la consommation pour le Canada (IPC). L'indexation annuelle ne peut dépasser 2 %.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **5.3.4. Subvention pour rénovation de façades de bâtiments commerciaux - 174, boulevard La Salle - Centre de location Côte-Nord inc.**

**2026-175**

Il est proposé par : Joannie Lajeunesse  
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2026-09 et d'accorder une aide financière d'un montant maximal de 33 000 \$ à Centre de Location Côte-Nord inc. pour la rénovation de la façade de son bâtiment commercial situé au 174, boulevard La Salle, Baie-Comeau.

L'aide financière sera versée au demandeur sous réserve de l'obtention, par ce dernier, d'un permis de construction pour la réalisation de ses travaux, de la présentation des factures et à la suite d'une inspection sur place des travaux, réalisée par un employé de la Ville de Baie-Comeau.

Cette aide sera versée en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, qui permet d'accorder une aide n'excédant pas 250 000 \$ par exercice financier.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 5.3.5. Appui STTP - Examen du mandat de Postes Canada

2026-176

**Attendu que** le gouvernement fédéral a annoncé des compressions draconiennes au service postal public, menaçant de bons emplois, mettant fin à la livraison à domicile et au moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, et modifiant les normes de livraison du courrier;

**Attendu que** le gouvernement fédéral a pris cette décision sans consultations publiques sérieuses et de manière unilatérale avant la tenue d'un examen du mandat de la Société canadienne des postes, ce qui prive de leur voix à ce chapitre les personnes qui seront les plus affectées;

**Attendu qu'**au cours des prochaines années, des milliers d'emplois seront supprimés à l'échelle du service postal et que quatre millions de foyers n'auront plus de livraison à domicile;

**Attendu que** la fermeture des bureaux de poste conduira à l'érosion ou à la disparition des services fournis dans de nombreuses collectivités;

**Attendu que** ces compressions nuiront plus particulièrement aux personnes âgées ou ayant une incapacité, mais aussi aux collectivités rurales, éloignées et nordiques;

**Attendu qu'**il est vital que le gouvernement et que l'examen de mandat tienne compte du point de vue des municipalités sur les enjeux clés comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du Protocole du service postal canadien, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison quotidienne, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison d'aliments, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible, assurant ainsi le maintien des bons emplois dans les collectivités et l'autonomie financière de Postes Canada;

Il est proposé par : Joannie Lajeunesse

Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2026-06 et d'appuyer le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes demandant un examen du mandat de Postes Canada.

Il est également résolu :

**Que** la Ville demande au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Joël Lightbound, de prendre les mesures suivantes :

- l'arrêt immédiat des compressions de services en les remplaçant par d'autres façons d'augmenter les services et les revenus dans d'autres secteurs d'activité, comme nous l'avons mentionné plus haut;
- la tenue de l'examen du mandat de Postes Canada et du Protocole du service postal canadien de manière transparente, publique et approfondie, et que cet examen comprenne des audiences publiques auxquelles participeront toutes les parties prenantes, dans toutes les régions du Canada;
- la tenue immédiate d'un examen du mandat, et ce, avant que le gouvernement ne dévoile les plans de Postes Canada et autorise leur mise en œuvre.

**Que** la Ville de Baie-Comeau demande à être invitée à participer aux audiences publiques afin de donner son point de vue dans le cadre du processus d'examen du mandat de Postes Canada.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 5.3.6. Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

2026-177

Il est proposé par : Joannie Lajeunesse

Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2026-32 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de février 2026.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.3.7. Nomination au Service de l'urbanisme et du développement durable - Technicienne à l'urbanisme**

**2026-178**

Il est proposé par : Joannie Lajeunesse  
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2026-23, afin de procéder à la nomination de madame Mylène Bélanger au poste de technicienne à l'urbanisme au Service de l'urbanisme et du développement durable, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employés de bureau et de loisirs de la Ville de Baie-Comeau, section locale 2641-SCFP, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire. Il s'agit d'un poste laissé vacant suite à un mouvement interne.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.3.8. Acquisition et implantation d'une solution de gestion documentaire - Logiciel de GID - Autorisation d'une dépense supplémentaire**

**2026-179**

Il est proposé par : Joannie Lajeunesse  
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2026-04 et d'autoriser une dépense supplémentaire de 49 097,50 \$, plus les taxes applicables afin d'ajouter les licences d'utilisation et d'entretien nécessaires au contrat initial de gestion documentaire, et ce, afin de couvrir adéquatement les besoins des services municipaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.3.9. Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public**

**2026-180**

Il est proposé par : Joannie Lajeunesse  
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2026-03 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de février 2026.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.3.10. 31 jours sans tondeuse 2026**

**2026-181**

Il est proposé par : Joannie Lajeunesse  
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur de l'urbanisme et du développement durable portant le numéro URB2026-16 et de consentir à ne pas appliquer, pendant toute la durée du mois de mai, jusqu'à la mi-juin, l'article 10 du *Règlement 96-483 concernant les nuisances et l'environnement* et d'ainsi tolérer temporairement le dépassement de la hauteur réglementaire de 20 cm des herbes hautes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 5.3.11. Appui favorable - Implantation d'une tour de télécommunication (TERRION) - 10, avenue Roméo-Vézina

2026-182

**Considérant que** les membres du conseil municipal jugent l'information reçue satisfaisante et se déclarent favorables à la nature et à l'emplacement du projet de Terrion, soit l'installation d'une tour de télécommunication autoportante de 60 mètres sur le lot 5 794 497, cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, situé au 10, avenue Roméo-Vézina à Baie-Comeau;

**Considérant que** le conseil municipal a pris connaissance des commentaires des citoyens recueillis lors de la consultation publique organisée par le promoteur et consignés dans un rapport qui lui a été transmis;

Il est proposé par : Joannie Lajeunesse  
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur de l'urbanisme et du développement durable portant le numéro URB2026-19 et d'accepter le dépôt de la demande pour l'installation d'une tour de télécommunication autoportante de 60 mètres au 10, avenue Roméo-Vézina.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 5.3.12. Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le jeudi 16 mars 2026

2026-183

Il est proposé par : Joannie Lajeunesse  
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur de l'urbanisme et du développement durable portant le numéro URB2026-17 et d'accepter, pour dépôt, le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le jeudi 16 mars 2026 à 15 h 30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 5.3.13. Remplacement de la résolution 2025-418 - Demande selon le Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 31, avenue Laval

2026-184

**Considérant que** les travaux répondent aux objectifs du règlement qui consistent à assurer l'intégrité et conserver le caractère propre des bâtiments ainsi qu'à contribuer au caractère de l'ensemble patrimonial;

**Considérant que** le changement d'orientation de l'escalier est nécessaire afin d'assurer la sécurité des usagers, puisque selon un avis écrit de l'entrepreneur, le mur de blocs de béton, tel que construit, n'est pas en mesure de supporter les charges de l'escalier;

Il est proposé par : Joannie Lajeunesse  
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur de l'urbanisme et du développement durable portant le numéro URB2026-18 et d'accepter le projet de P.I.I.A. consistant en la construction d'une galerie et le remplacement de l'escalier situés en cour avant de la résidence du 31, avenue Laval se situant dans le quartier patrimonial Marquette, selon les plans déposés lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du jeudi 16 mars 2026, aux conditions suivantes :

- Que les éléments de bois traité de la galerie, de l'escalier et des garde-corps soient teints d'une couleur s'harmonisant avec le reste de la résidence;
- Que le dessous de la galerie soit fermé de manière à ce que la structure ne soit plus visible.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **5.4. Comité général du 20 avril 2026**

##### **5.4.1. Protocole d'entente - Centrale d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés 2026-2027**

**2026-185**

Il est proposé par : Sylvain Girard  
Appuyé(e) par : Bernard Levesque

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2026-18 et de l'autoriser, ou son remplaçant, à signer le protocole d'entente 2026-2027 avec « L'Unité régionale loisir et sport de la Côte-Nord » pour la centrale d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés située à la bibliothèque Alice-Lane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **5.4.2. Protocole d'entente - Place La Salle en mode festif**

**2026-186**

Il est proposé par : Sylvain Girard  
Appuyé(e) par : Bernard Levesque

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2026-15 et de l'autoriser, ou son remplaçant, à signer le protocole d'entente d'une durée de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028, avec l'organisme « Association Place LaSalle » dans le cadre du Programme de soutien aux événements, prévoyant une contribution en biens et services d'une valeur de 9 850 \$ annuellement ainsi qu'une aide financière de 4 700 \$, plus taxes si applicables, pour l'année 2026. Pour les années 2027 et 2028, le montant de l'aide financière sera indexé au 1<sup>er</sup> janvier en fonction de l'indice des prix à la consommation pour le Canada (IPC). L'indexation annuelle ne peut dépasser 2 %.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **5.4.3. Protocole d'entente - Sentier des Embruns - Développement plein air Côte-Nord**

**2026-187**

Il est proposé par : Sylvain Girard  
Appuyé(e) par : Bernard Levesque

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2026-14 et de l'autoriser, ou son remplaçant, à signer le protocole d'entente d'une durée de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028, avec l'organisme « Développement plein air Côte-Nord », prévoyant une contribution en biens et services d'une valeur de 195 \$ annuellement ainsi qu'une aide financière de 13 333 \$, plus taxes si applicables, pour l'année 2026. Pour les années 2027 et 2028, le montant de l'aide financière sera indexé au 1<sup>er</sup> janvier en fonction de l'indice des prix à la consommation pour le Canada (IPC). L'indexation annuelle ne peut dépasser 2 %.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **5.4.4. Appel d'offres 2025-73 - Aménagement d'une intersection boulevard Pierre-Ouellet**

**2026-188**

Il est proposé par : Sylvain Girard  
Appuyé(e) par : Bernard Levesque

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2026-06 et d'accorder le contrat pour l'aménagement d'une intersection avec feux de circulation, au croisement de l'avenue des Hémérocalles et du boulevard Pierre-Ouellet, à l'entreprise EJD Construction inc. pour la somme de 5 446 003,96 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2025-73.

Une somme de 740 000 \$ pour le préachat de matériaux et d'octroi de contrat de sous-traitance est disponible et sera puisée au *Règlement 2012-810 - Développement au sud du boulevard Pierre-Ouellet, hôtel et services - Emprunt de 8 367 000 \$.*

La balance du montant requis sera disponible conditionnellement à l'adoption et l'approbation par le MAMH d'un nouveau règlement concernant l'aménagement d'une intersection boulevard Pierre-Ouellet - Emprunt de 5 865 050 \$.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **5.4.5. Grille d'évaluation pour procédure ouverte ayant un système de connaissance différé du prix - Services professionnels en évaluation foncière**

**2026-189**

Il est proposé par : Sylvain Girard  
Appuyé(e) par : Bernard Levesque

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2026-20 et d'accepter le dépôt et d'approuver l'utilisation de la grille de critères soumise pour l'évaluation des offres dans le cadre de la procédure ouverte ayant un système de connaissance différé du prix à venir.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **5.4.6. Listes de comptes 2026-06, 2026-07, 2026-08, 2026-09 et 2026-10**

**2026-190**

Il est proposé par : Sylvain Girard  
Appuyé(e) par : Bernard Levesque

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2026-19 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2026-06, 2026-07, 2026-08, 2026-09 et 2026-10 pour les périodes 06, 07, 08, 09 et 10 pour l'année 2026.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **5.4.7. Liste des embauches - Mars 2026**

**2026-191**

Il est proposé par : Sylvain Girard  
Appuyé(e) par : Bernard Levesque

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2026-24 et d'accepter pour dépôt la liste des embauches pour le mois de mars 2026.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **5.4.8. Autorisation à titre de technicienne en urbanisme**

**2026-192**

Il est proposé par : Sylvain Girard  
Appuyé(e) par : Bernard Levesque

De donner suite au rapport du directeur de l'urbanisme et du développement durable portant le numéro URB2026-21 et d'autoriser madame Mylène Bélanger, à titre de technicienne en urbanisme, à signer les déclarations de travaux en vertu de l'application de la réglementation d'urbanisme et à délivrer les permis découlant du *Règlement 2006-706 concernant le commerce*.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **6. DÉROGATIONS MINEURES ET DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL**

### **6.1. Dérogation mineure - 55, avenue De Ramezay**

Le propriétaire s'exprime sur sa demande de dérogation mineure. Il mentionne que la grandeur du garage demandé est en raison d'un problème de rangement. Le conseil demande un argumentaire écrit et reporte la décision à la prochaine séance.

## 7. AFFAIRES NOUVELLES

### 7.1. Dépôt du procès-verbal de correction 2026-01

2026-193

Il est proposé par : Joannie Lajeunesse  
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

D'accepter pour dépôt le procès-verbal de correction 2026-01 modifiant le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2026 ainsi que la résolution 2026-79.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 7.2. Dépôt du procès-verbal de correction 2026-02

2026-194

Il est proposé par : Lysandre St-Pierre  
Appuyé(e) par : Bernard Levesque

D'accepter pour dépôt le procès-verbal de correction 2026-02 modifiant le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 ainsi que la résolution 2025-272.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 7.3. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement 2026-1155 concernant la construction de rues et le prolongement des réseaux municipaux - Emprunt de 14 533 900 \$

2026-195

Est déposé, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, un certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le *Règlement 2026-1155 concernant la construction de rues et le prolongement des réseaux municipaux - Emprunt de 14 533 900 \$*.

Cette consultation publique s'est tenue les 7, 8 et 9 avril 2026 et aucune demande de scrutin référendaire n'a été enregistrée.

Il est proposé par : Carole Deschênes  
Appuyé(e) par : Marc Rainville

Que considérant le résultat de la procédure d'enregistrement, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 7.4. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement 2026-1156 - Travaux d'immobilisations 2026 - Emprunt de 4 965 100 \$

2026-196

Est déposé, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, un certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le *Règlement 2026-1156 - Travaux d'immobilisations 2026 - Emprunt de 4 965 100 \$*.

Cette consultation publique s'est tenue les 7, 8 et 9 avril 2026 et aucune demande de scrutin référendaire n'a été enregistrée.

Il est proposé par : Sylvain Girard  
Appuyé(e) par : Lysandre St-Pierre

Que considérant le résultat de la procédure d'enregistrement, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 8. AVIS DE MOTION

### 8.1. Projet de règlement concernant l'aménagement d'une intersection - boulevard Pierre-Ouellet - Emprunt de 5 865 050 \$

AM-2026-13

Le conseiller Michel Beaulieu donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement concernant l'aménagement d'une intersection - boulevard Pierre-Ouellet, décrétant un emprunt de 5 865 050 \$.

Ce règlement est adopté afin de procéder à l'aménagement d'une intersection sur le boulevard Pierre-Ouellet.

### 8.2. Projet de règlement modifiant le Règlement 96-486 concernant les stationnements privés

AM-2026-14

La conseillère Joannie Lajeunesse donne un avis de motion indiquant que, lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le *Règlement 96-486 concernant les stationnements privés*.

Ce règlement est adopté afin d'ajouter une infraction concernant les stationnements dédiés à la recharge des véhicules électriques et de modifier le montant de l'amende prévue à l'article 8.

### 8.3. Projet de règlement modifiant le Règlement 2003-659 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant la protection du secteur patrimonial Marquette

AM-2026-15

La conseillère Lysandre St-Pierre donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le *Règlement 2003-659 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant la protection du secteur patrimonial Marquette*.

## 9. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENT

### 9.1. Dépôt d'un projet de règlement concernant l'aménagement d'une intersection - boulevard Pierre-Ouellet - Emprunt de 5 865 050 \$

2026-197

Il est proposé par : Michel Beaulieu  
Appuyé(e) par : Carole Deschênes

D'accepter pour dépôt le projet de règlement concernant l'aménagement d'une intersection - boulevard Pierre-Ouellet - Emprunt de 5 865 050 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 9.2. Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 96-486 concernant les stationnements privés

2026-198

Il est proposé par : Sylvain Girard  
Appuyé(e) par : Bernard Levesque

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le *Règlement 96-486 concernant les stationnements privés*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 10. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

### 10.1. Urbanisme - Adoption d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-659 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant la protection du secteur patrimonial Marquette

2026-199

Il est proposé par : Marc Rainville  
Appuyé(e) par : Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport du directeur de l'urbanisme et du développement durable portant le numéro URB2026-20 et d'adopter le projet de règlement modifiant le *Règlement 2003-659 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant la protection du secteur patrimonial Marquette*, conformément au projet déposé à la présente séance.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### **10.2. Règlement 2026-1157 modifiant le Règlement 93-367 créant un fonds de roulement**

**2026-200**

**Considérant que** la Ville désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 569 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Considérant que** la Ville peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 13 806 824 \$, soit 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la Ville;

**Considérant que** la Ville possède déjà un fonds de roulement d'une somme de 3 728 000 \$;

**Considérant que** la Ville désire augmenter ce fonds de roulement de 2 000 000 \$;

**Considérant qu'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 16 mars 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par : Bernard Levesque  
Appuyé(e) par : Sylvain Girard

D'adopter le *Règlement 2026-1157 modifiant le Règlement 93-367 créant un fonds de roulement*.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### **10.3. Règlement 2026-1158 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau**

**2026-201**

**Considérant que** la Ville de Baie-Comeau opère un service de distribution d'électricité dans les limites de son territoire;

**Considérant que** la Ville de Baie-Comeau a le pouvoir de fixer les tarifs et conditions de l'électricité en vertu de l'article 3 de la *Loi sur les systèmes municipaux d'électricité*;

**Considérant qu'**il y a lieu de remplacer le *Règlement 2025-1131 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau*;

**Considérant qu'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 16 mars 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par : Carole Deschênes  
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

D'adopter le *Règlement 2026-1158 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau*.

Il est mentionné que suite au dépôt du projet de règlement, le pourcentage des tarifs généraux a été modifié.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10.4. Règlement 2026-1159 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau**

**2026-202**

**Considérant que** la loi autorise la Ville à faire un règlement sur la tarification des biens, services ou activités qu'elle offre à la population;

**Considérant qu'il** est juste et équitable que les biens, activités ou services offerts par la Ville soient financés par ceux qui les requièrent;

**Considérant qu'il** y a lieu de remplacer le *Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau*;

**Considérant qu'un** avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 16 mars 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par : Carole Deschênes

Appuyé(e) par : Marc Rainville

D'adopter le *Règlement 2026-1159 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.5. Règlement 2026-1160 modifiant le Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives**

**2026-203**

**Considérant qu'il** y a lieu d'apporter certaines modifications au *Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives* afin de mettre à jour la description de tâches de certains directeurs;

**Considérant qu'un** avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 13 avril 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par : Bernard Levesque

Appuyé(e) par : Sylvain Girard

D'adopter le *Règlement 2026-1160 modifiant le Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.6. Règlement 2026-1161 remplaçant le Règlement 2026-1147 modifiant le Règlement 2006-698 concernant les usages conditionnels**

**2026-204**

**Considérant qu'il** y a lieu de modifier le *Règlement 2006-698 concernant les usages conditionnels* afin d'assujettir la zone 203 I à la procédure d'usages conditionnels;

**Considérant qu'un** avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 15 décembre 2025;

**Considérant que** l'adoption d'un premier projet de règlement a eu lieu à la séance publique du conseil municipal tenue le 15 décembre 2025;

**Considérant que** l'assemblée publique présidée par le maire ou son représentant aux fins de consultation sur le présent règlement a eu lieu le 7 janvier 2026;

**Considérant que** l'adoption d'un second projet de règlement a eu lieu à la séance publique du conseil municipal tenue le 19 janvier 2026;

**Considérant que** le présent règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Il est proposé par : Marc Rainville

Appuyé(e) par : Joannie Lajeunesse

D'adopter le *Règlement 2026-1161 remplaçant le Règlement 2026-1147 modifiant le Règlement 2006-698 concernant les usages conditionnels.*

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **10.7. Règlement 2026-1162 remplaçant le Règlement 2026-1148 concernant diverses modifications à la réglementation d'urbanisme**

2026-205

**Considérant qu'il** y a lieu de modifier le *Règlement 2003-644 concernant le zonage;*

**Considérant qu'il** y a lieu de modifier le *Règlement 2015-880 sur les permis et certificats;*

**Considérant qu'il** y a lieu de modifier le *Règlement 2024-1117 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments;*

**Considérant qu'un** avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 15 décembre 2025;

**Considérant que** l'adoption d'un premier projet de règlement a eu lieu à la séance publique du conseil municipal tenue le 15 décembre 2025;

**Considérant que** l'assemblée publique présidée par le maire ou son représentant aux fins de consultation sur le présent règlement a eu lieu le 7 janvier 2026;

**Considérant que** l'adoption d'un second projet de règlement a eu lieu à la séance publique du conseil municipal tenue le 19 janvier 2026;

**Considérant que** le présent règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Il est proposé par : Sylvain Girard  
Appuyé(e) par : Lysandre St-Pierre

D'adopter le *Règlement 2026-1162 remplaçant le Règlement 2026-1148 concernant diverses modifications à la réglementation d'urbanisme.*

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **11. CORRESPONDANCE ET PÉTITIONS**

Aucun sujet n'est traité sous ce point.

### **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

Monsieur Martin Lafontaine, quartier La Chasse :

- Pose une question sur le déversement d'huile à chauffage à la bibliothèque Alice-Lane.

### **13. FERMETURE DE LA SÉANCE**

2026-206

Il est proposé par : Carole Deschênes  
Appuyé(e) par : Michel Beaulieu

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 20 h 18.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**MICHEL DESBIENS**  
MAIRE

---

**CLÉMENCE RICHARD**  
GREFFIÈRE